



CONCOURS D'ECRITURE

« Lettre à une femme remarquable »

Organisé dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2021

Règlement

Dans le cadre de la journée des droits des femmes, la ville de Saint-Genis-Pouilly organise un concours d'écriture de lettres du 8 janvier 2021 au 15 février 2021. L'annonce des lauréats se fera le dimanche 7 mars 2021 à l'occasion des événements programmés dans le cadre de la journée des Femmes au cinéma-théâtre Le Bordeaux.

ARTICLE 1 : Ce concours est ouvert à tous les habitants, de plus de 12 ans résidant sur la commune de Saint-Genis-Pouilly ou adhérent de la médiathèque de Saint-Genis-Pouilly.

ARTICLE 2 : Le thème est : « **Lettre à une femme remarquable** » le genre épistolaire devra être respecté et ces lettres devront s'adresser à une femme, réelle ou fictive, actuelle ou non, ayant marqué l'Histoire du monde ou l'histoire personnelle des participants.

ARTICLE 3 : La forme choisie pour le concours est celle de la lettre. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Être une œuvre originale, non publiée, individuelle et répondre aux critères de mise en forme d'une lettre.
- Être écrite en français, anonyme, soignée, dactylographiée sur feuille format A4, en police Arial et taille 12, le nombre de caractères n'est pas limité mais la lettre devra être rédigée uniquement sur le recto de la page.
- Il sera possible d'envoyer une lettre manuscrite à condition que celle-ci ne dépasse pas le recto/verso d'une page.

ARTICLE 4 : La participation peut se faire par :

- **Envoi postal à :**

**Médiathèque George Sand : Concours d'écriture,
9 rue de Gex, 01630 Saint-Genis-Pouilly.**

Dans l'enveloppe seront insérés votre lettre ainsi que votre bulletin d'inscription. Si vous avez moins de 18 ans, un responsable légal devra compléter le bulletin d'inscription vous autorisant à participer au concours selon le règlement présenté.

- **Envoi par mail à :**

mediatheque@saint-genis-pouilly.fr

Objet du mail : Concours d'écriture « lettre à une femme remarquable ».

Dans le corps du mail vous insérerez votre bulletin d'inscription. En pièce jointe, vous rattacherez votre lettre et si vous avez moins de 18 ans, un responsable légal devra compléter le bulletin d'inscription vous autorisant à participer au concours selon le règlement présenté.

Toute participation incomplète ou envoyée après le 15 février 2021 ne sera pas prise en compte.

Remarques :

- Un même participant ne peut envoyer qu'une seule lettre.
- Les lettres étant anonymes, vous pouvez signer votre lettre d'un pseudonyme ou nom inventé.
- Les lettres ne seront pas restituées aux participants, nous vous invitons donc à conserver une copie.

ARTICLE 5 : Sont exclus de ce concours les membres du jury.

ARTICLE 6 :

Les concurrents lauréats autorisent les organisateurs à utiliser librement les nouvelles qui leur auront été adressées pour publication mais aussi l'utilisation des photos prises le jour de la remise des prix, sans contrepartie financière ; pour les différents supports de communication de la ville (exemples : magazine municipal Trait d'Union, site Internet, newsletter, Page Facebook, Presse...)

ARTICLE 7 : Le jury proclamera les résultats le dimanche 7 mars 2021 au Théâtre Cinéma Le Bordeau en fin d'après-midi et tous les participants seront conviés à participer à cet événement organisé dans le cadre de la journée des droits des Femmes. Les lettres gagnantes seront lues par **Claire Parma, comédienne professionnelle**, le jour de l'annonce des résultats. **Les gagnants se verront attribuer des bons cadeaux à faire valoir auprès de commerçants de la commune.**

ARTICLE 8 : L'organisation de ce concours et des événements qui lui sont rattachés sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaire au 7 mars 2021. Dans le cas d'un empêchement, d'autres alternatives seront proposées. (Annonce des résultats sur les réseaux sociaux et le site de la ville, animations éventuelles à distance, remise des prix à une date ultérieure...)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné de votre participation au concours

Nom : _____ Prénom _____ Age _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____ accepte les conditions du règlement ou autorise mon enfant âgé de moins de 18 ans à participer au concours d'écriture organisé par la municipalité de Saint-Genis-Pouilly.

Date & signature